

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique  
**Band:** 9 (1890)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La valeur du Marc de Troyes  
**Autor:** Ladé  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-171412>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

est escript : *Montis Sancte Marie* et à l'autre trousseau, dans l'escu y a une bande dans laquelle y a ung K et au tour est escript: *Abbas de Caritate.* » (*Archives Nationales*, Z<sup>1B</sup> 13)<sup>1</sup>.

Je ne connais le second jeton que par le mauvais dessin de l'ouvrage précité. Il doit être bien vraisemblablement d'une gravure aussi fine est aussi habile que l'intéressante pièce de la collection de M. de Palézieux.

F. MAZEROLLE.

---

## LA VALEUR DU MARC DE TROYES

A Monsieur Eug. Demole.

Cher Monsieur,

Il y a deux ans environ, quand j'eus fait paraître dans le *Bulletin* ma deuxième notice sur l'histoire numismatique des pays voisins du Léman, vous m'écrivîtes pour me communiquer les réflexions que vous avait suggérées la lecture de ce petit travail. Vous trouviez, entre autres, que j'avais assigné un poids trop fort à certaines monnaies frappées à Nyon et à Cornavin, poids que j'avais calculé d'après Promis qui indique pour chaque pièce, d'après les ordonnances, qu'on en taillait tel ou tel nombre au marc de Troyes. La divergence provenait de ce que, comme tous, ou presque tous les auteurs, vous comptiez ce marc à 244,753, c'est-à-dire à la valeur qu'il avait en France et dans tous les pays<sup>2</sup> où l'on avait adopté le système français, à la fin du siècle passé, lors de l'introduction du système métrique, tandis que je prenais pour la valeur de ce marc 248,621, c'est-à-dire celle qu'il devait avoir à la fin du XI<sup>me</sup> siècle dans le Nord de la France et qui s'est conservée dans la livre anglaise dite

<sup>1</sup> Ce document n'est pas entièrement inédit. Il a été déjà signalé par Barre dans un article paru en 1867 dans l'annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie. — *Graveurs généraux et particuliers de monnaies de France, contrôleurs généraux des effigies.* — *Noms de quelques graveurs en médailles de la Renaissance française.* (V. p. 172.)

<sup>2</sup> A Genève, dans la fabrique d'horlogerie et de bijouterie, on comptait le marc à 244,752.

« troy pound », la livre médicinale employée aussi pour l'or et l'argent, égale à  $1\frac{1}{2}$  marc, et qui pèse 372 gr. 931. Nous eûmes à ce sujet une correspondance : vous me dites, avec raison, que j'étais bien le seul à donner cette valeur au marc de Troyes quand il s'agit de nos contrées et du XV<sup>me</sup> siècle ; à quoi je répondis que c'était vrai, mais que si je n'étais pas sûr d'avoir raison, puisque nous ne savons pas à quelle époque le dit marc a subi une diminution de valeur, si cette diminution a eu lieu en une ou plusieurs fois ou même insensiblement et si elle s'est produite en même temps dans les différents pays qui se servaient de cet étalon, je croyais tout au moins être sûr que les auteurs qui comptent ce marc à 244 gr.  $\frac{3}{4}$  ont tort, puisqu'à Turin, en 1817, quand le marc de Troyes fut remplacé définitivement par le poids métrique, il valait encore 245 gr. 896 ; cette équation est officielle. — Et les choses en restèrent là.

Depuis que je vous ai écrit, j'ai appris un fait qui m'a confirmé dans mon opinion relative aux variations éprouvées, dans le temps et dans l'espace, par le marc de Troyes. On lit dans Grote (*Münzstudien*, 1865, p. 46) que quand Charles-Quint adopta en 1524<sup>1</sup>, sous le nom de marc de Cologne, la demi-livre usitée dans cette ville pour être à l'avenir l'unité de poids de tout l'Empire, pour les affaires monétaires, on trouva que 19 ass du poids de Troyes usité en Hollande<sup>2</sup> étaient égaux au denier du poids de Cologne, c'est-à-dire que le marc de Cologne était égal à ce marc de Troyes-là  $\times \frac{19}{20}$ . Cette donnée intéresse Grote en ce qu'elle lui permet de trouver, d'une manière indépendante des autres calculs qu'il a faits sur ce sujet, mais avec un résultat presque identique, la valeur qu'il cherche, c'est-à-dire celle du marc de Cologne ;

<sup>1</sup> Chose curieuse, Hanauer dit que cette réforme eut lieu en 1559. Je ne suis pas en mesure de donner la clef de cette divergence qui est probablement plus apparente que réelle ; je suppose que la décision fut prise par Charles-Quint en 1524, qu'elle ne fut pas observée d'emblée partout et qu'elle fut étendue à tout l'Empire par son successeur en 1559.

<sup>2</sup> Il ne faut pas oublier que dans les pays du Nord le denier se divisait et se divise encore en 20 grains et non en 24 comme dans l'Europe latine.

ce dernier ressortit ainsi à 233,800 parce que le marc normal conservé à la Banque d'Amsterdam pèse, d'après le Taschenbuch de Noback, 246,084 (je néglige comme toujours les fractions de milligrammes). Quant à moi, ce qui m'intéresse surtout en cette affaire, au moins pour le quart d'heure, c'est l'existence même de cet étalon hollandais.

Nous avons donc ainsi 4 marcs de Troyes différents :

1° celui de France, à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle : 244.....

2° celui de Turin, en 1817 : 245.....

3° celui de Hollande, en 1524 : 246.....

4° celui de la Grande-Bretagne, actuellement : 248.....

Lequel des quatre, maintenant, représente le mieux celui qui était employé dans le bassin du Léman au XV<sup>me</sup> siècle ? Avec la plupart des auteurs, vous avez choisi le premier ; D. Promis le deuxième ; quant à moi, je préfère adopter le quatrième ; voici pourquoi :

Les historiens de France font remonter au règne de Philippe I<sup>er</sup> (1060-1108) l'établissement du marc comme unité de poids pour les monnaies au lieu de la livre ; c'est justement à cette époque-là qu'eut lieu la conquête de l'Angleterre par les Normands sous Guillaume le Bâtard. Nous savons que ce prince et son successeur introduisirent dans leur nouveau royaume toutes les institutions sociales, militaires, économiques et autres de leur pays d'origine, y compris les noms français qu'elles y portaient ; de même qu'ils importèrent en Angleterre le système monétaire de la livre, du sou et du denier en vigueur sur le Continent, de même aussi ils y introduisirent le marc de Troyes tel qu'il existait dans leur duché de Normandie, c'est-à-dire, selon toutes les probabilités, tel qu'il venait d'être créé.

D'autre part nous savons qu'en Angleterre, pays de tradition, ce qui est officiel, les vieilles institutions et les vieilles choses, bonnes ou mauvaises, ainsi que les expressions, même normandes, qui les désignent, tout enfin, s'est conservé beaucoup plus immuable à travers les âges que dans

les autres pays. J'admets donc avec une probabilité équivalant presque à la certitude que le marc de Troyes tel qu'il existe actuellement en Angleterre est sensiblement égal à ce qu'il était à l'origine.

De là à admettre que pour connaître la valeur qu'il avait dans nos contrées à la fin du moyen âge on risque beaucoup moins de se tromper en s'en tenant au marc anglais qu'en prenant un des trois autres dont j'ai parlé, il n'y a qu'un pas, et j'hésite d'autant moins à le franchir que je viens de trouver un argument, tiré d'un document du XV<sup>me</sup> siècle, qui confirme directement ces vues théoriques.

L'hiver dernier ayant à faire quelques recherches, à la requête d'un collègue, sur les premiers temps du monnayage épiscopal valaisan, je dus relire avec plus d'attention que je ne l'avais fait lors de sa publication dans le *Bulletin* (5<sup>me</sup> année, p. 41 et suivantes) le texte du journal de Walter Supersaxo, conservé aux archives de Valère. J'y trouvai cette phrase intéressante : *et nota quod marca secundum pondus Basiliense par VI unciarum<sup>1</sup> non facit nisi XV lot ponderis Troiani*. Naturellement il n'existait pas de loths du poids de Troyes, mais c'était une manière germanique de dire que le marc de Bâle valait 7 1/2 onces de Troyes.

Vous êtes parti de cette donnée pour calculer la valeur, supposée inconnue, du marc du Bâle en prenant pour base la valeur, supposée bien connue, à 244,753, du marc de Troyes et vous avez trouvé 229 gr. 455.

J'ai fait le même calcul en évaluant le marc de Troyes à 248,621 et j'ai trouvé 233,082.

Voyons lequel de ces deux chiffres répond le mieux à la réalité des faits.

D'abord je me suis demandé ce que c'était que ce marc de Bâle dont parlait l'évêque d'après les renseignements fournis

<sup>1</sup> Par VI unciarum ; 6 onces au marc ! Nous sommes si habitués au marc de 8 onces que j'ai cru d'abord à une de ces erreurs de transcription ou de ces fautes d'impression qui foisonnent dans ce texte. Mais, après y avoir réfléchi, j'ai vu que c'était bien cela : le marc du Rhin était la moitié de la livre de Charlemagne qui se divisait en 12 onces comme la livre romaine quoi qu'elle fût plus forte que cette dernière.

par son monnayeur J. de Wurms. J'ai pensé d'abord qu'il n'existait pas de marc *de* Bâle, que cela voulait dire simplement le marc employé à Bâle, où de Wurms se proposait de faire l'achat des lingots, c'est-à-dire le marc de Cologne ou du Rhin. Puis, réfléchissant que Zurich avait son marc particulier, je me suis dit qu'après tout Bâle pouvait fort bien en avoir eu un aussi quoique je n'en eusse aucune connaissance. J'ai fait quelques recherches et voici ce que j'ai fini par trouver dans le bel ouvrage de l'abbé A. Hanauer : *Études économiques sur l'Alsace ancienne et moderne*, Paris et Strasbourg, 1876, t. I, p. 9. Bâle avait en effet, avant l'unification des poids opérée au XVI<sup>m</sup>e siècle, un marc spécial plus léger que celui de Strasbourg, mais plus lourd que celui de Cologne. La différence entre le poids de Cologne et celui de Bâle fut estimée au XVII<sup>m</sup>e siècle<sup>1</sup> à 3 loths sur 100 marcs en sorte qu'il suffit de multiplier par  $\frac{1605}{1600}$  le poids du marc de Cologne pour obtenir celui du marc de Bâle.

Mais ici se présente une autre difficulté. A combien faut-il compter le marc de Cologne ? Vous savez aussi bien que moi, cher Monsieur, que l'on n'est pas absolument d'accord sur la valeur de cette unité métrologique ; les auteurs varient entre eux et Grote lui-même, qui fait autorité en ces matières, a varié d'une publication à l'autre. En 1863, il indique dans ses *Münzstudien*, 233,705 ; en 1865, dans le même recueil, il s'arrête à 233,856. La différence n'est pas grande, mais encore faut-il choisir. Quant à moi, je serais tenté de prendre, comme vous l'avez fait vous-même à l'occasion de vos études remarquables sur le *Münzprobierbuch* de Zurich, le premier de ces deux chiffres parce que Grote s'est laissé influencer, dans sa seconde manière, par le désir de faire coïncider la valeur historique du marc de Cologne avec la valeur conventionnelle qui lui fut donnée en 1821, en Prusse,

<sup>1</sup> Il existe bien une autre équation, tirée d'un document de 1564, à laquelle on serait tenté d'accorder plus de confiance parce qu'elle est plus ancienne, mais je la rejette parce qu'elle n'est pas fondée sur la comparaison des poids eux-mêmes, mais sur celle des valeurs, exprimées en kreuzer, que représentent ces poids. Le résultat est, du reste, à peu près le même.

d'après des vues théoriques en rapport avec le système, prétendu scientifique, de poids et mesures qu'on imagina alors. Grote dit du reste lui-même que le marc de Cologne peut être estimé à des valeurs assez différentes et que chacun peut admettre celle qu'il préfère. Je profite de la permission et voici comment je raisonne.

En 1829, les négociants de Leipzig avaient trouvé par des pesées directes que le plus ancien marc effectif conservé à Cologne pesait 233,812.

D'autre part, on avait trouvé en 1708 que le marc de Cologne étalon conservé à la monnaie de Strasbourg pesait 4402 grains français, ce qui fait 233,803.

Ces deux estimations concordent d'une manière extrêmement remarquable. J'en prends la moyenne, 233,808, et c'est ce chiffre que je compte prendre à l'avenir, pour mon usage et sans prétendre l'imposer à personne, comme valeur probable du marc de Cologne à l'origine.

Partant de là, nous trouvons, d'après ce qui a été dit plus haut, pour celui de Bâle 234,246.

D'autre part j'avais trouvé en calculant d'après les données du manuscrit de Valère 233,082, écart : 1 gr. 164.

L'approximation n'est pas brillante <sup>1</sup>, et nous ne nous en contenterions pas de nos jours. Mais en 1479 on n'y regardait pas de si près et, après tout, J. de Wurms ne commettait une erreur que de  $\frac{1}{2}$  ‰, à peine, tandis que si on prenait votre chiffre de 229 et une fraction, l'écart serait bien plus

<sup>1</sup> L'approximation serait plus satisfaisante si l'on admettait le système du D<sup>r</sup> Eisen-schmid. Cet auteur, qui écrivait en 1708, avait trouvé que le plus ancien marc de Strasbourg conservé au Pfennigthurm de cette ville était absolument conforme au marc de Cologne, conservé à la Monnaie, dont nous avons parlé plus haut. Il en concluait (je le cite d'après Hanauer) qu'au XIII<sup>me</sup> siècle les villes du Rhin avaient toutes les mêmes poids. Il supposait que, dans la suite, la crainte de mauvaises pesées avait fait successivement hausser le poids de la livre et qu'on était ainsi arrivé à l'écart qu'il constatait entre l'étalon de 1259 et celui de 1518.

S'il en était ainsi, l'écart entre le marc de Bâle et celui de Cologne aurait été moins considérable, c'est-à-dire le marc de Bâle un peu plus léger, du temps de J. de Wurms que lors de l'établissement d'un étalon unique dans tout l'Empire.

Plusieurs faits me paraissent militer en faveur de ce système, mais je n'insiste pas : il est contesté par Hanauer, et cette discussion nous entraînerait trop loin.

considérable: 4 gr. 791, soit plus de 2 %, ce qui me paraît bien inadmissible.

Me voici arrivé, cher Monsieur, au bout de ma démonstration qui n'est pas absolument rigoureuse, j'en conviens, mais qui me paraît avoir pour elle de fortes probabilités. J'admettrai donc, jusqu'à preuve du contraire, qu'on ne s'écarte pas beaucoup de la vérité en estimant le marc de Troyes à 248 gr. 621, au XV<sup>me</sup> siècle, en Savoie, dont le Haut-Valais, émancipé au point de vue politique seulement à partir de 1475, était une dépendance au point de vue monétaire et métrologique. Je ne serais même pas très étonné si des découvertes ultérieures venaient nous apprendre que ce chiffre est plutôt trop faible que trop fort.

Je pense n'avoir pas besoin de vous assurer qu'en écrivant ces lignes je n'ai pas voulu satisfaire un besoin de contradiction ou le désir d'avoir raison à tout prix, mais que j'ai cherché, d'une manière objective, la solution d'une question ardue, mais intéressante et très importante. J'espère que vous vous joindrez à moi pour engager nos collègues à faire quelques recherches dans les archives, les musées, etc., qui se trouvent à leur portée pour y découvrir si possible d'anciens étalons du marc de Troyes ou d'autres marcs, à les peser, et à vouloir bien nous communiquer le résultat de leurs investigations. Un fait bien établi vaut mieux que le plus beau raisonnement.

Veillez agréer, etc.

D<sup>r</sup> LADÉ.

---

### Fälschung der St. Galler Thaler von 1625.

Unser fründtlich willig dienst, sambt was wir ehren liebs und guts vermögen zuvor. Fromm, fürsichtig ehersam wyss innsonders gut fründ und gethrüw lieb alt Eidtgnossen. Alsdann by vns jetzt ein zyt har mehrmahlen ein gattung Rychstaleren, so den Sanct Gallischen mit dem gepraeg